



Renouveaulement de carte de sejour apres 2 redoublement en licence

Par **etudiant9595**, le **01/07/2014 à 18:33**

Bonjour,

Je suis étudiant en France depuis 2010, j'ai réussi mes deux premières années de licence sans problème. Suite à des problèmes personnel durant ma troisième année de licence, j'ai redoublé mon année de licence. La préfecture m'a demander les résultats de cette année avant la délivrance de titre de séjour. J'attends toujours mes résultats (un pourcentage de 50% j'aurai redoublé mon année une deuxième fois). J'ai entendu, à gauche et à droite, que j'aurai des problèmes avec préfecture si je n'ai pas réussi cette année.

J'aimerais savoir si, parmi vous, des étudiants étrangers qui ont vécu le même problème ou des spécialistes des droits des étrangers, je m'inquiète beaucoup , je n'arrive plus a dormir ces derniers jours.

Merci pour votre aide.

Par **domat**, le **01/07/2014 à 18:48**

bjr,

le renouvellement d'un titre de séjour étudiant suppose qu'un certain nombre de conditions liées aux études soient remplies en particulier :

Le renouvellement de votre titre de séjour étudiant suppose que vous :

soyez assidu dans vos études,

présentiez vos examens,

progressiez dans vos études dans un même cursus (licence par exemple),

soyez cohérent dans votre parcours si vous changez d'orientation.

Le caractère réel et sérieux de vos études est notamment vérifié au moyen :

de votre assiduité aux travaux dirigés (si de tels cours sont prévus dans votre cursus),

de vos résultats aux examens,

des diplômes que vous obtenez,

des explications que vous fournissez si vous changez de cursus.

Les justificatifs sur vos études vous sont demandés à l'occasion de chaque renouvellement.

Si vous possédez une carte pluriannuelle, vous devez transmettre chaque année à votre préfecture une attestation de réussite à vos examens ou de votre admission en année supérieure.

source: <http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F17279.xhtml>

cdt

Par **etudiant9595**, le **02/07/2014 à 17:55**

Bonjour domat ,

Merci pour votre réponse , en faite il me manque 0,5 pour valider mon année , j'ai passé tout les examens , du coup fin peut être , je vais me réorienter vers une licence professionnel (je ne suis pas trop doué en théorie) l'année prochaine , et de repasser les UE qu'il me manque pour la licence fondamentale .

espérant que tout passera bien :).

Merci beaucoup .

Par **stranger**, le **29/09/2014 à 16:05**

je suis étudiant en 2e annee licence droit a Grenoble. c'est la deuxième fois que je retape la 2èannee. cette année, je crains la prefecture. aidez-moi

Par **youris**, le **14/10/2019 à 10:01**

Bonjour,

Comme indiqué dans un message précédent, il est possible que la préfecture refuse de renouveler votre visa étudiant.

Malheureusement nous ne pouvons pas vous aider, c'est vous seul par votre travail qui pouviez éviter cette situation.

Salutations

Par **NAE2002**, le **20/08/2021** à **00:37**

Bonjour,

autant qu'étudiant étranger j'ai fais une année en France en prepa privé mais j'ai pas réussi l'année a cause de plusieurs problèmes durant l'année (covid...)

et la je souhaite me réorienter vers une licence dans une fac et je sais pas si la préfecture accepteras ma demande de renouvellement de ma carte séjour.

Merci d'avance

Par **marouil**, le **20/08/2021** à **09:21**

bonjour

felicitations pour vos efforts. Tous les "etudiants" etrangers n'assistent pas aux cours. Bonne chance.

Par **youris**, le **20/08/2021** à **09:28**

bonjour,

votre échec dans vos études et votre changment de cursus ne sont pas des éléments favorables au renouvellement de votre titre de séjour étudiant.

voir ce lien :

[renouvellement titre de séjour étudiant](#)

salutations